



## Allocations logement suspendues pour non occupation de logement a

Par **theflower56**, le **13/02/2008** à **08:21**

Bonjour, mon ami se trouvant en autriche, je l'ai rejoint le 5 octobre pour trouver du travail, j'ai cependant conservé mon appartement en france pendant 3 mois, le temps du préavis. Etant donné que je ne l'occupait plus, la caf me dis que mes allocations sont suspendues, je n'ai selon eux plus droit aux allocations lorsque je n'occupe pas a plein temps mon logement. Je n'ai trouvé aucune close prouvant ce qu'ils avancent, pouvez vous me donner mes droits car je ne veux pas payer injustement. Merci